

Délibération n°: 531

Dossier: 161089



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Commission: Culture - Vie associative - Animation - Education -

Enseignement supérieur

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Don alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire - Convention - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire **Date de convocation du conseil :** 18/11/2016 **Compte rendu affiché le :** 29/11/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents:

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés:

M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Robert KARULAK (pouvoir à M. Claude LIOGIER, Présent à partir de la question 10 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Présent à partir de la question 19 du projet de l'odre du jour.) Mme Raphaëlle JEANSON (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jacques PHROMMALA (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)

Absents:

M. Michel BEAL

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 28/11/2016

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.* **Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education
Délibération n° : 531

Dossier : 161089

Enseignement supérieur

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Don alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire - Convention - Approbation.

□ Rappel et Références :

La ville est en délégation de service public (DSP) avec le groupe Elior Restauration, via la société dédiée SORESET, pour son service de restauration scolaire. Le contrat a été renouvelé le 1er août 2016 pour une durée de 7 ans.

Le délégataire est notamment en charge de la préparation et de la livraison des repas en liaison froide depuis la cuisine centrale. La ville compte 44 restaurants scolaires : 3 000 repas y sont servis en moyenne chaque jour. Dans le cahier des charges de la délégation de service public précédente figurait la destruction systématique des repas non consommés.

Les Banques Alimentaires françaises fondent leur action sur les valeurs de don et de partage. Elles sont engagées dans une démarche de solidarité au profit des personnes démunies, en partenariat avec des associations et organismes sociaux. Cette démarche vise à favoriser une alimentation de qualité et créatrice de lien pour les personnes en situation de précarité. Réparties sur l'ensemble du territoire, elles fonctionnent toute l'année et en réseau au sein de la Fédération Française des Banques Alimentaires.

☐ Motivation et Opportunité :

Lors du renouvellement de la DSP, et dans le cadre de sa politique de développement durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville et son délégataire ont prévu dans le cahier des charges que les denrées non consommées et encore consommables livrées sur les restaurants scolaires feraient l'objet d'un don alimentaire. La Ville a fait part de cette possibilité à la Banque Alimentaire de la Loire.

La Banque Alimentaire de la Loire, la Ville et le Délégataire se sont rapprochés en vue de conclure une convention d'organisation.

□ Contenu:

La présente convention concerne les denrées des restaurants scolaires qui n'ont pas été consommées et qui sont encore consommables. Il peut s'agir de préparations, de denrées alimentaires brutes ou de produits industriels préemballés.

Lors de la livraison des repas, le délégataire collecte les denrées alimentaires, les stocke sur la cuisine centrale et les met à la disposition de la Banque Alimentaire de La Loire.

☐ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier:

o Coût total investissement TTC : aucun dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC: aucun dont personnel mis en oeuvre:

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

\square Proposition:

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention entre la ville, son délégataire le Groupe Elior Restauration , via sa société dédiée SORESET, et la Banque alimentaire,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au dossier

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire			
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)				
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué			
	Samy KEFI-JEROME			